

Abbeville, le 26 OCT. 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Signé le 5 octobre 2015, le Contrat de Ville de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme a été prorogé jusqu'en 2022 par la signature du Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR), document construit de manière partenariale entre l'Etat et les collectivités. Il couvre 3 quartiers prioritaires : Argillières/Menchecourt, Espérance/Provinces et Soleil Levant/Bouleaux-Platanes.

L'appel à projets 2021 du Contrat de Ville doit permettre de faire émerger et de soutenir des projets au service des habitants de ces quartiers, objectif essentiel à l'heure de la crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs mois. Les projets doivent répondre aux enjeux définis au sein de notre Contrat de Ville, déclinés en 4 axes thématiques et 7 défis prioritaires issus du PERR.

Cet appel à projets s'adresse aux structures souhaitant déposer une demande de subvention pour la réalisation d'une ou plusieurs actions en quartier prioritaire s'inscrivant dans ce cadre.

L'ouverture de l'appel à projets 2021 **débutera le jeudi 12 novembre 2020 et se clôturera le vendredi 18 décembre 2020.**

Les modalités pratiques de réponses à cet appel à projets vous sont exposées dans la note de cadrage jointe à ce courrier. Vous y trouverez toutes les coordonnées et références utiles. Nos services sont entièrement mobilisés afin de vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de toute notre considération

Le Sous-Préfet
d'Abbeville


Philippe FOURNIER-MONTGIEUX

Le Président de la communauté
d'agglomération de la Baie de Somme
Maire d'Abbeville


Pascal DEMARTHE

Le Président du Conseil Départemental
de la Somme


Laurent SOMON

Le Président de la Région
Hauts-de-France


Xavier BERTRAND